

Comité Technique commun du 13 avril 2018 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE **POLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS** **Création d'une nouvelle direction**

Pièces jointes: organigrammes actuel et proposé

A. Contexte

Le pôle Ingénierie et Services Urbains (PISU) est composé de sept directions correspondant à des disciplines techniques spécifiques. Globalement, le PISU assure des rôles articulés autour de la maîtrise d'ouvrage d'investissements, de la maîtrise d'œuvre, de l'entretien et de l'exploitation.

L'actuelle Direction du Patrimoine Bâti (DPB) constitue une importante direction (257 agents) en partie mutualisée. Elle a en charge tout à la fois la conduite des projets de constructions nouvelles, des réhabilitations lourdes du patrimoine de la Ville de Rennes mais également la maintenance et l'exploitation du patrimoine des deux collectivités (Rennes Métropole et Ville de Rennes).

Ses missions relèvent de compétences et de savoir faire techniques mis à disposition des différentes politiques publiques de nos collectivités.

Elle agit donc comme prestataire technique interne pour le compte des directions et services qui utilisent des équipements bâtis dans tous les domaines de compétence de la collectivité : scolaire, sport, culture, etc.

L'articulation entre les services utilisateurs et la DPB a fait l'objet de réflexions régulières pour faire en sorte de produire et d'entretenir des équipements le mieux adaptés possibles aux besoins des utilisateurs, économes en investissement et en fonctionnement.

Lors de la création du pôle en 2015, la création du service Pilotage des Investissements (SPI) a constitué une première étape permettant d'améliorer l'interface entre les directions sectorielles et la direction technique, au moment de l'élaboration du programme d'un équipement public. Cette organisation connaît un réel succès et représente une vraie plus-value : le travail avec les futurs utilisateurs est renforcé, les analyses de faisabilité plus poussées et les temps de réflexion croisant les besoins, le volet technique et la maîtrise financière plus importants.

Par ailleurs, l'importance du patrimoine bâti des deux collectivités nécessite d'optimiser les tâches de gestion technique, d'entretien et de maintenance de manière autonome et spécifique.

B. Enjeux

Il est donc apparu souhaitable de modifier l'organisation de ce secteur en constituant, à partir du SPI et de DPB, deux nouvelles directions :

- Une Direction des Projets d'Équipements Publics en poussant plus loin la logique qui avait conduit à la création du SPI. Cette direction sera entièrement dédiée à la gestion des projets de bâtiments depuis l'expression d'un besoin jusqu'à la livraison de l'équipement prêt à fonctionner. Il est en effet primordial de garantir la continuité dans la gestion d'un projet, de l'expression du besoin à la livraison de l'équipement.
- Une direction du Patrimoine bâti chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance du patrimoine des deux collectivités. Cette direction sera en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique de maintenance du patrimoine. Elle agira au moyen d'une régie de travaux et/ou par le biais de contrats de maintenance et de marchés publics de travaux.

C. Méthodologie

Cette orientation a fait l'objet d'une présentation en interne au sein de la direction.
Elle a également été présentée aux organisations syndicales le 14 mars 2018.

D. Propositions

L'actuelle Direction du Patrimoine Bâti regroupe 8 services :

- La conduite d'opération (COP)
- La maîtrise d'œuvre "architecture" (Moe A)
- La maîtrise d'œuvre "ingénierie" (Moe I)
- La maintenance Entreprise (ME)
- La maintenance Régie (MR)
- La maintenance Sécurité et Énergie (MSE)
- Le Parc Auto (PA)
- Les Marchés et les Affaires Juridiques (MAJ)

Pour répondre aux objectifs annoncés, il paraît souhaitable de recentrer l'actuelle direction vers la maintenance et l'exploitation et de créer une nouvelle direction chargée des projets nouveaux ou des grosses restructurations.

Ainsi, l'actuelle direction regroupera les services suivants : ME, MR, MSE et PA

La nouvelle direction regroupera le service COP, les 2 services Moe. Le SPI intégrera également cette direction et devient Service Programmation des Investissements.

Le service MAJ restera rattaché à l'actuelle direction mais interviendra pour les 2 directions. Concernant la maîtrise d'œuvre, la réflexion pourra être finalisée ultérieurement sur la pertinence de garder un service unique rattaché à la nouvelle direction ou s'orienter vers le rattachement d'une partie du service à l'autre direction.

L'organisation interne de chacun des services ne sera pas modifiée dans le cadre de cette ré-organisation.

Le Pôle Ingénierie et Services Urbains comprendra ainsi 8 directions à la place de 7 actuellement. Le(a) directeur(trice) de la future direction aura la responsabilité en direct du Service Programmation des Investissements.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.